

Dossier suivi par : ALB / ER

Merdrignac, le 20 juin 2022

Objet : Places à l'internat

A l'attention des familles des élèves et  
apprentis internes

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs années, nous constatons une hausse de nos effectifs d'internes. De ce fait, plusieurs demandes d'inscription à l'internat n'ont pu aboutir faute de places.

Actuellement, nous sommes en mesure d'héberger 250 jeunes dans notre structure. Par conséquent, nous sommes dans l'obligation de mettre en place des critères d'attribution des chambres, à savoir :

1. Priorité aux nouveaux entrants (2<sup>nd</sup>e, CAP)
2. Priorité aux mineurs
3. Priorité aux boursiers
4. Critère géographique (éloignement entre l'établissement et le domicile – possibilité d'emprunter les transports scolaires existants)

Par ailleurs, nous nous réservons la possibilité de refuser des élèves ou apprentis qui ont posé des problèmes de discipline les années précédentes. Les élèves redoublants ne seront pas prioritaires à l'internat.

Dans l'hypothèse où votre enfant n'aurait pas de place à l'internat, l'établissement vous contactera début juillet pour trouver un hébergement extérieur qui sera à votre charge.

Plusieurs possibilités existent :

- Location de gîte au village-vacances du Val de Landrouët situé à 1km de l'établissement
- Location d'appartement ou de chambre chez l'habitant sur la commune de Merdrignac (voir site [centrebretagne.com](http://centrebretagne.com))
- **Le lycée agricole de Caulnes** : en concertation avec le lycée agricole de Caulnes qui dispose de places dans son internat. Nous nous réservons la possibilité d'attribuer des places dans cet établissement. Cela ne concernera que certains élèves que nous choisirons pour une durée de 5 à 6 semaines. En fonction des stages et des périodes en alternance, les élèves réintègreront notre internat.

Veuillez agréer Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Directeur de l'établissement,  
Stéphane RENAUX